

SUPPLEMENT

LA REFORME DU SERVICE NATIONAL

SOMMAIRE

- Les éléments de la réforme

- Pourquoi réformer le service national ?

- Le débat sur l'avenir du service national

- . l'organisation du débat
- . les conclusions de l'Assemblée nationale
- . les conclusions du Sénat
- . la consultation locale
- . les principaux enseignements du débat local

- La réforme du service national

- . la fin du service national actuel et la période de transition
- . le rendez-vous citoyen
- . le service volontaire
- . le devenir du service militaire adapté
- . le dispositif législatif

- Annexe

- . synthèse des questionnaires aux maires et aux associations (IPSOS)

LES ELEMENTS DE LA REFORME

- La disparition progressive du service national actuel, à partir du 1er janvier 1997

- Le maintien des opérations de recensement

- La création d'un rendez-vous citoyen

- L'instauration d'un service volontaire dans trois domaines :
 - . sécurité et défense
 - . cohésion sociale et solidarité
 - . coopération internationale et aide humanitaire

POURQUOI REFORMER LE SERVICE NATIONAL ?

La réforme du service national est aujourd'hui une nécessité.

Elle n'est pas la sanction d'un échec. Pendant plusieurs décennies, le service national a contribué efficacement à notre défense et a constitué un lieu de brassage social. Les Français ont souvent gardé de ce passage sous les drapeaux le souvenir d'un temps fort de leur existence.

Pour autant, **le service national apparaît aujourd'hui inadapté** aux yeux de beaucoup de nos concitoyens. Il n'est plus à même de tenir le double rôle qui fut le sien jusqu'ici dans notre histoire, ni au regard des besoins nouveaux de notre défense, ni dans sa fonction sociale.

- De nouveaux besoins militaires :

En présence de menaces qui ont profondément évolué, c'est moins le nombre qui détermine l'efficacité militaire que la disponibilité immédiate, la cohésion des unités, leur expérience et la maîtrise qu'elles ont d'armements de plus en plus sophistiqués.

Pour cette raison, le Président de la République a décidé de professionnaliser les armées.

- Un rôle social en question :

Le service national actuel est perçu comme inégal dans ses conditions d'exécution, tant au sein des armées qu'entre les formes militaires et civiles. En outre, un nombre significatif de jeunes, pour lesquels il pourrait constituer une occasion d'intégration sociale et professionnelle, en sont dispensés ou exemptés.

Deux options étaient possibles : y mettre fin purement et simplement, ou rechercher **une autre formule plus apte à contribuer au renforcement de la sécurité et de la cohésion de notre communauté nationale.**

C'est pour définir les termes de cette seconde option qu'un grand débat a été organisé autour de cette question de société.

L'ORGANISATION DU DEBAT

En annonçant, le 22 février dernier, la professionnalisation des forces armées, le chef de l'Etat a souhaité que les conséquences de cette décision sur l'avenir du service national fassent l'objet d'un large débat.

Ce débat a pris la forme d'une consultation conduite au niveau national et au niveau local.

- Au niveau national :

L'Assemblée nationale a créé en son sein une mission d'information commune présidée par Philippe SEGUIN. Au Sénat, c'est la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées présidée par Xavier de VILLEPIN, qui a conduit cette réflexion. Les deux assemblées ont procédé à l'audition de nombreuses personnalités.

- Au niveau local :

Les maires ont organisé des débats dans leur commune, avec le concours des associations.

Les conclusions du débat ont été communiquées selon le calendrier suivant :

- le 14 mai : publication des conclusions de la commission du Sénat ;
- le 20 mai : recueil par le ministère de la défense des synthèses du débat local établies par département ;
- le 23 mai : publication des conclusions de la mission d'information commune de l'Assemblée nationale.
- le 25 mai : envoi des résultats du débat local au Président de la République.

LE DEBAT SUR L'AVENIR DU SERVICE NATIONAL

Les conclusions de l'Assemblée nationale

La mission d'information commune de l'Assemblée nationale, présidée par Philippe SEGUIN, a rendu publiques le 23 mai les principales conclusions du rapport rédigé par Olivier DARRASON.

Plusieurs hypothèses sont écartées :

1. – **La suppression de toute forme de conscription n'est pas réaliste. Elle priverait le pays de la connaissance de la jeunesse que lui apportent les opérations de sélection et supprimerait toute capacité de remontée en puissance si la situation l'exigeait.**
2. – **L'instauration d'un service obligatoire à composante civile prédominante ne paraît pas possible.** Les capacités d'accueil dans les formes civiles sont limitées, le principe d'une obligation appliqué à un service civil paraît fragile sur le plan juridique, sa mise en oeuvre soulèverait des difficultés insurmontables : concurrence avec des emplois existants, inégalités, encadrement...
3. – **Le maintien d'un service militaire ou civil obligatoire de courte durée serait incompatible avec la professionnalisation et se heurterait à un problème de financement.**

Est proposée l'instauration d'un rendez-vous citoyen, prolongé par des volontariats :

1. – **Le rendez-vous citoyen consacrerait le lien entre le citoyen et la nation et constituerait un acte positif de citoyenneté.**
2. – **Il donnerait lieu principalement à une évaluation médicale, psychotechnique et sportive, à une sensibilisation à la défense et à la vie citoyenne, à des actions en faveur de l'insertion des jeunes, à une information sur les volontariats.**
3. – **Plutôt qu'un "service volontaire", il convient d'organiser les conditions de différents volontariats reposant sur une base conventionnelle et un partenariat liant l'Etat, les volontaires et l'organisme d'accueil.**

LE DEBAT SUR L'AVENIR DU SERVICE NATIONAL

Les conclusions du Sénat

Présidée par Xavier de VILLEPIN, la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées du Sénat a rendu publiques ses conclusions le 14 mai, sous la forme d'un rapport d'information rédigé par Serge VINÇON.

Trois constatations :

1. – **Le service national actuel ne saurait être maintenu.** Son contenu militaire ne correspond plus aux besoins de notre défense et il ne remplit plus la fonction de brassage social qui fut la sienne au début de ce siècle.
2. – **La professionnalisation des armées, accompagnée d'un système de réserves performant, apparaît inéluctable et souhaitable.**
3. – Ni la suppression, ni le simple aménagement de la formule actuelle ne constituent de bonnes solutions. Seule **l'instauration d'un service national volontaire** ouvert aux filles comme aux garçons est réaliste.

Cinq propositions :

1. – L'esprit de défense est indispensable à notre société, mais c'est à l'Ecole d'assurer l'enseignement des valeurs républicaines par **l'enseignement de l'instruction civique et de l'histoire.**
2. – L'instauration d'un service volontaire nécessite **des incitations** et doit **garantir aux jeunes une continuité dans leur cursus de formation.** Son contenu et ses conditions d'exécution doivent être examinés avec soin.
3. – La **réorganisation des réserves** et l'**octroi de garanties légales** aux réservistes constituent le corollaire indispensable de l'armée professionnelle.
4. – **Un vigoureux effort de communication** doit être entrepris par les armées pour réussir la professionnalisation.
5. – **Le principe de la conscription, ainsi que les opérations de recensement et de sélection doivent être préservés.** Les actuels "trois jours" pourraient être ouverts aux jeunes filles et aménagés autour d'actions d'évaluation, d'instruction civique et d'information sur les carrières de l'armée, de la gendarmerie, sur les différentes formes de service volontaire et les réserves.

LE DEBAT SUR L'AVENIR DU SERVICE NATIONAL

La consultation locale

Le 21 mars 1996, le Premier ministre a adressé à chaque maire de France une lettre lui demandant d'organiser un débat sur l'avenir du service national.

Pendant les deux mois de la consultation :

- **une dizaine de milliers d'actions d'information et de dialogue** ont été dénombrées à travers le territoire : réunions publiques, conférences de presse, tables rondes, sondages, débats dans les établissements scolaires, registres ouverts en mairie, courriers des lecteurs...

- **11 314 questionnaires** ont été remplis par les **maires**, soit **31%** des communes ;

- **8 347 questionnaires** ont été renvoyés par des **associations**.

A partir de tous ces éléments, un rapport a été établi par le préfet de chaque département, en métropole et outre-mer.

Sur la base de ces rapports et des réponses aux questionnaires remplis par les communes et les associations, **un document de synthèse a été remis, le 24 mai, au ministre de la défense.**

Les résultats du débat local ont été transmis le 25 mai au Président de la République.

LE DEBAT SUR L'AVENIR DU SERVICE NATIONAL

Les principaux enseignements du débat local

- La nécessité d'une réforme du service national actuel est pleinement reconnue.**
- La professionnalisation des armées suscite une large adhésion.**
- Les Français manifestent leur attachement au maintien d'un lien entre la Nation et son armée.**
- Une préférence pour le service volontaire se dégage, notamment chez les plus jeunes.**
- Une formule combinant obligation et volontariat est fréquemment évoquée.**

LA FIN DU SERVICE NATIONAL ACTUEL ET LA PERIODE DE TRANSITION

La fin progressive du service national actuel

Afin d'accompagner la professionnalisation des armées pendant la période couverte par le projet de loi de programmation militaire 1997-2002, il sera progressivement mis fin au service national actuel.

Les jeunes Français nés avant le 1^{er} janvier 1979 effectueront leur service national selon le régime en vigueur aujourd'hui.

Le nombre d'appelés du service national actuel ira ainsi en diminuant. Cette diminution progressive permettra à la fois :

- d'accompagner la réduction du volume des armées telle qu'elle est prévue dans le projet de loi de programmation militaire ;
- de continuer à répondre aux besoins des ministères civils.

La création du rendez-vous citoyen

A partir de 1997, les jeunes gens nés après le 1^{er} janvier 1979 seront appelés au rendez-vous citoyen qui sera également ouvert aux jeunes filles désireuses d'effectuer un service volontaire.

A la fin de la période de transition, c'est-à-dire en 2002, toutes les jeunes filles seront appelées, comme les garçons, à participer au rendez-vous citoyen.

LE RENDEZ-VOUS CITOYEN

Pourquoi un rendez-vous citoyen ?

Le rendez-vous citoyen répond à quatre objectifs :

- établir le bilan médical, scolaire et socio-professionnel de chaque jeune Français ;
- contribuer à l'insertion des jeunes en difficulté en les orientant vers les organismes capables de leur proposer un accompagnement personnalisé ;
- présenter aux jeunes les diverses formes de volontariat et l'intérêt qu'elles revêtent, tant pour la communauté nationale que pour ceux qui choisiraient de s'y engager ;
- apporter une information civique sur la citoyenneté, le fonctionnement de nos institutions et les enjeux de notre défense.

Qui concernera-t-il ?

A partir de 1997, le rendez-vous citoyen s'appliquera :

- de manière obligatoire aux jeunes garçons nés après le 1^{er} janvier 1979 ;
- aux jeunes filles qui auront manifesté le désir d'accomplir un service volontaire.

Au terme de la période transitoire, toutes les jeunes filles seront appelées à y participer dans les mêmes conditions que les garçons.

Pour quelle durée ?

Le rendez-vous citoyen durera une semaine.

LE SERVICE VOLONTAIRE

Le volontariat permettra aux garçons et filles qui le choisiront de vivre une expérience fondée sur la générosité et la participation personnelle à un projet collectif. Il pourra s'effectuer dans trois domaines.

1. – La sécurité et la défense

Ce service pourra être effectué :

- dans les armées ;
- dans la gendarmerie nationale ;
- dans la police nationale ;
- dans les douanes ;
- comme pompiers, au sein des unités de la sécurité civile ;
- au service de la protection de l'environnement.

2. – La cohésion sociale et la solidarité

Cette forme de volontariat s'accomplira au sein d'organismes publics ou associatifs d'accueil, d'insertion ou d'urgence sociale.

3. – La coopération internationale et l'aide humanitaire

Cette forme de service permettra d'affirmer l'engagement international et le rayonnement de la France.

LE DEVENIR DU SERVICE MILITAIRE ADAPTE

Le service militaire adapté sera maintenu.

Il reposera sur le volontariat et sa durée ne sera pas réduite.

Sa contribution à l'insertion professionnelle des jeunes dans les départements et territoires d'outre-mer sera favorisée par des mesures spécifiques :

- les volontaires percevront la même solde qu'en métropole ;
- leurs conditions de vie, d'hébergement et d'activité seront améliorées ;
- tout volontaire passera le permis de conduire, s'il en a l'aptitude médicale ;
- les volontaires recevront une aide personnalisée pour faciliter leur accès à l'emploi.

LE DISPOSITIF LEGISLATIF DE LA REFORME DU SERVICE NATIONAL

Un projet de loi modifiant le code du service national sera présenté au Parlement à l'automne. Il complètera le projet de loi de programmation militaire adopté en conseil des ministres le 13 mai dernier.

1. – Le projet de loi de programmation militaire pour les années 1997–2002 prévoit les moyens mis à la disposition des armées.

Ce projet de loi précise les effectifs et les crédits budgétaires qui seront mis à disposition des armées dans les six années à venir.

Il organise la transition vers une armée professionnelle en déterminant notamment le nombre des appelés et des volontaires dont les armées auront besoin pour accomplir leurs missions.

2. – Le projet de loi modifiant le code du service national précisera les modalités de la réforme.

Ce projet de loi :

- déterminera la classe d'âge (*) à partir de laquelle l'incorporation obligatoire des jeunes Français sera interrompue ;

- fixera les mesures destinées à faciliter la transition d'un système à l'autre ;

- arrêtera les dispositions relatives au recensement, au rendez-vous citoyen obligatoire et aux conditions d'exécution du service volontaire.

(*) classe d'âge : ensemble des personnes nées au cours d'une même année civile.

Annexe

**SYNTHESE DES QUESTIONNAIRES
AUX MAIRES ET AUX ASSOCIATIONS
(IPSOS)**

FICHE TECHNIQUE

Les résultats présentés ci-après résultent du traitement de deux échantillons de questionnaires, issus de l'ensemble des questionnaires adressés par les maires des communes françaises (qui avaient tous reçu le document), et par des responsables d'associations (questionnaires distribués par les maires et préfets).

Au total,

11314 questionnaires ont été remplis et adressés par les maires, du 26 avril au 25 mai 1996, parmi lesquels 2292 ont été sélectionnés ;

8347 questionnaires ont été remplis et adressés par les responsables d'associations du 26 avril au 25 mai 1996, parmi lesquels 2105 ont été sélectionnés.

Outre le questionnaire, maires et responsables d'associations disposaient d'un certain nombre de documents permettant de préparer et d'animer le débat sur le nouveau service national.

SYNTHESE DES RESULTATS

Le débat sur le service national mené dans les communes françaises, autour des élus et avec le concours des préfets constituait une expérience singulière de consultation des citoyens. Les questionnaires adressés au groupe de pilotage par les élus et les associations ne donnent sans doute qu'une vision partielle du débat. Ils permettent cependant d'appréhender largement un certain nombre de points-clef et de recueillir les positions des différents intervenant sur quelques questions essentielles. Ils constituent également, à l'image du débat, un lieu de libre-expression, plusieurs questions « ouvertes » permettant aux maires et aux responsables d'associations d'exprimer points de vue ou attentes de façon spontanée.

Le nombre de questionnaires reçus témoigne à lui seul de la vitalité du débat : près de 8347 réponses adressées par des associations de tous types ; plus de 11314 questionnaires émanant des municipalités, soit 30,96% des communes de France métropolitaine, qui ont, pour la plupart, organisé un ou plusieurs débats. Dans certains départements, près des trois-quarts des communes ont adressé un questionnaire au comité de pilotage... Et sans doute tous les questionnaires n'ont-ils pas été reçus à ce jour.

Pour interpréter les résultats figurant dans le présent document, il paraît important de préciser deux points particuliers :

- il ne s'agit pas ici de sondages, mais de consultations : les échantillons dont sont issus les données ne sont pas strictement représentatifs des deux univers concernés (les maires, les associations), le dispositif reposant sur le seul « volontariat » des répondants. Par nature, ils reflètent avant tout les réponses des acteurs les plus motivés par le débat.
- à la lecture des résultats, il est important de garder à l'esprit que la plupart des questions ne recueillent pas l'opinion propre des maires ou des responsables d'associations, mais celle que ceux-ci prêtent, selon les cas, à leurs administrés ou aux membres de leur association. Il s'agit, en somme, de comptes-rendus ou de synthèses des débats menés au niveau local.

On constate de nombreux points de convergence entre les résultats de la consultation des maires et celle des responsables d'associations ; de même, les grandes tendances de ces deux consultations semblent largement comparables avec les synthèses effectuées par les préfets. Convergence ne signifie d'ailleurs pas stricte homogénéité des réponses : dans bien des domaines, en effet, les avis apparaissent extrêmement partagés.

1. Les modalités et la perception du débat :

Dans la très grande majorité des communes concernées (77%), une réunion ou débat aura été tenue ; 7% en ont organisé deux ; 3%, trois réunions ou plus. Seuls 7% des maires ayant répondu au questionnaire n'ont pas organisé de débat.

39% des maires estiment que le débat a beaucoup (6%) ou plutôt intéressé (33%) la population de leur commune, tandis que 58% jugent inversement que la population a été plutôt pas (42%) ou pas du tout intéressée (16%). Ce sentiment majoritaire d'un intérêt moyen, voire faible, s'explique sans doute en partie par une participation aux réunions qui ne touchait qu'une minorité des populations communales. Ainsi seul un maire sur dix juge que cette participation a été importante, tandis que 14% partagent le même avis s'agissant des jeunes de leur municipalité.

Cependant, l'intérêt pour le débat paraît sensiblement plus élevé parmi les associations ayant répondu au questionnaire : 73% des responsables associatifs déclarent que leurs membres ont été intéressés par ce débat.

En ce qui concerne la perception des débats, une très large majorité de maires (73%) et de responsables associatifs (75%) s'accorde à juger très satisfaisante ou plutôt satisfaisante la façon dont ceux-ci se sont déroulés. La diversité et la richesse des réponses à la question « ouverte » portant sur l'apport du débat à la vie des communes, témoignent à leur façon de cette satisfaction :

- plus d'un maire sur trois évoque un apport se situant dans le **registre des « échanges » ou de la démocratie** : on note ici pêle-mêle les idées de dialogue, d'échange d'idée, de débat enrichissant (15%) ; celle d'un échange avec les jeunes ou d'une rencontre entre les générations (9%) ; le sentiment d'une expression de la démocratie directe, d'une liberté d'expression (4%).
- le débat a permis **une prise de conscience** pour près d'un élu sur 10 : prise de conscience de la nécessité de la réforme, mais aussi, pour les jeunes, réflexion sur leur place dans la société et sur leur avenir.
- pour 11% des maires, le débat a rempli une mission **d'information et de pédagogie**, sur le service national et sur la réforme.

Cependant, 4 maires sur 10 environ marquent les **limites** de la consultation, estimant notamment pour certains que le débat n'aura rien apporté de nouveau (24%), pour d'autres que les réunions auront été marquées par l'absence de participants (11%).

Les résultats concernant les associations sont sur ce point extrêmement proches.

Les maires étaient en outre amenés à se prononcer sur les principaux points de la réforme retenus par la population :

- pour 22%, les citoyens auront retenu que le nouveau service sera volontaire (même si, pour 12%, on souligne qu'il y a encore débat entre obligation et volontariat) ;
- 19% estiment que l'essentiel de l'information retenue consiste dans le passage à l'armée de métier ;
- 10% citent le développement du service civil ;
- de très nombreuses réponses ont trait aux objectifs de la réforme ; on note particulièrement ici des mentions relatives à la situation des jeunes, qu'il s'agisse de leur laisser un choix plus libre, en terme d'affectations, de date ou de durée (10%), de favoriser leur insertion professionnelle (5%) ou d'améliorer leur formation (4%).
- la réduction de la durée du service est mentionnée par près d'un maire sur dix ;
- les objectifs sociaux ou de renforcement de la solidarité et de la cohésion nationale sont également cités, dans de moindres proportions.

Dans ce domaine aussi, les réponses des associations s'apparentent à celles des élus.

2. L'adhésion à la réforme :

Dans une très large majorité (76%), les maires jugent la population de leur commune très favorable (14%) ou favorable (62%) au projet de réforme du service national ; seuls 13% des maires concernés adoptent un avis opposé.

S'ils sont un peu moins nombreux à penser que les jeunes de la commune y sont également favorables (68%, contre 6% de défavorables), c'est essentiellement parce qu'ils sont, sur ce point, moins nombreux à se prononcer : 26% ne répondent en effet pas à cette question, soit que les jeunes n'aient pas fait part de leur opinion lors du débat, soit qu'ils en étaient absents.

Les responsables d'association manifestent, pour leurs membres, le même niveau de faveur global que les maires : 76% d'entre eux les déclarent majoritairement très (21%) ou plutôt favorables (55%).



Il est frappant de constater cette perception majoritairement favorable à l'égard d'une réforme dont les grandes lignes étaient loin d'être arrêtées lors du débat. Cette adhésion s'explique avant tout par le sentiment largement dominant aujourd'hui dans la population que le service doit être rénové. C'est donc sur le principe d'une réforme que l'on s'accorde ici, et non sur son détail ou sur ses modalités. Cependant, certains traits développés lors du débat permettent d'indiquer les orientations qui paraissent, plus que d'autres, recueillir l'adhésion de la population adulte, d'une part, et des jeunes d'autre part. Parmi ces raisons d'être favorable à la réforme, on note :

- le souhait, que soulignent de nombreux élus et responsables d'association, que la réforme s'adapte à l'époque, **prenne en compte l'évolution de la société**.
- cette attente et ces motifs d'adhésion s'expriment en termes d'optimisation de **l'utilité du service pour les jeunes**: on y est favorable parce qu'on pressent que la durée en sera réduite, favorisant l'insertion professionnelle des jeunes ; on pense que le nouveau service sera pour eux plus formateur, plus utile, plus libre et plus adapté ; enfin, qu'il répondra davantage à leur attente. Ces différents points sont logiquement plus souvent cités comme motifs d'adhésion des jeunes que de la population générale.
- **l'utilité du nouveau service pour la société**, son efficacité sociale nourrissent également l'adhésion, dans des proportions d'ailleurs supérieures parmi les membres des associations concernées.
- le **passage à un service volontaire** est le principal motif invoqué par les élus à l'appui de l'adhésion des jeunes ; ce motif ressort également à des niveaux élevés au sein des associations.
- les raisons liées à l'efficacité en matière de défense et de sécurité ne sont pas absentes parmi la population générale, comme au sein des associations (cela semble moins vrai pour les jeunes), notamment au travers d'une efficacité accrue qui procéderait d'une professionnalisation de l'armée.

Parmi les principaux motifs d'être défavorable à la réforme, nettement moins nombreux que les motifs d'adhésion, on relèvera en particulier :

- le respect de la tradition et l'attachement au caractère militaire du service ;
- la crainte d'un affaiblissement du potentiel de défense du pays ;
- la crainte d'une armée de métier ;
- la perte des valeurs fondamentales, mais aussi celle du sens de la discipline ;
- une inégalité accrue ;
- l'attachement au caractère obligatoire du service.

L'égalité devant le service et la liberté de choix semblent être des préalables permettant d'asseoir l'adhésion à la réforme :

En ce qui concerne l'égalité, on relève que les élus, comme les responsables d'association, jugent très majoritairement qu'on ne doit pas envisager de durées différentes selon le sexe des individus ou leur niveau de formation, même si leurs avis sont plus partagés en ce qui concerne les formes sous lesquelles sera effectué le service.

La liberté de choix, notamment mentionnée par les différents acteurs dans la préférence qu'ils prêtent aux jeunes pour le volontariat, s'exprime aussi en terme de moment pour effectuer son service : 6% des élus et 9% des responsables associatifs jugent que la fin de la scolarité obligatoire est le meilleur moment ; 35% et 37% adopteraient plutôt la fin du cycle de formation choisi ; mais pour une majorité (53% et 48%), le service doit être effectué « quand on le souhaite ».

Au sens de la liberté du choix, la question de l'obligation ou du volontariat revêt ici un caractère bien évidemment essentiel.

3. L'obligation ou le volontariat :

En tout état de cause, et quelle que soit la préférence exprimée par la population, le choix effectué ne sera pas sans incidence sur la perception de la réforme : pour près de 90% des élus comme des responsables associatifs, ce point sera très important ou plutôt important pour déterminer ce que la population pensera du nouveau service.

Or, les avis apparaissent sur ce point très partagés : 43% des maires estiment que la majorité des habitants ayant participé au débat optent pour l'obligation, 45% pour le volontariat. Des proportions similaires s'observent parmi les responsables d'associations (45% et 47%). Ce résultat ne reflète pas nécessairement, précisons-le, les proportions en présence dans la population française : en premier lieu parce qu'il n'est que l'expression des participants aux réunions publiques ; en second lieu parce que ne sont pas mesurées quantitativement ici les proportions d'individus favorables à l'une ou l'autre des deux options.

En ce qui concerne les jeunes, 63% des maires estiment que ceux-ci sont majoritairement favorables au volontariat.

On note de larges différences selon les types d'association : les responsables d'associations de jeunes, éducatives ou culturelles, sportives, de même que les collèges et lycées estiment dans de fortes proportions que leurs membres sont favorables au volontariat ; la tendance est en revanche très favorable à l'obligation dans les associations d'anciens combattants ou d'officiers réservistes.

Les principaux arguments avancés en faveur du volontariat sont les suivants :

Pour le volontariat :

- de façon quelque peu tautologique, mais dans de fortes proportions (un tiers des élus, un quart des responsables d'associations) on invoque la liberté individuelle ;
- les différents acteurs marquent également leur préférence pour le volontariat, en ce que celui-ci évitera une coupure dans le processus d'insertion professionnelle des jeunes ;
- on estime que les jeunes seront plus motivés si le service est volontaire ;
- on juge enfin que les jeunes doivent pouvoir adapter leur choix à leur situation personnelle.

Pour l'obligation :

- l'égalité de tous devant le service est la raison la plus invoquée (34% des élus et des responsables associatifs);
- l'idée de devoir civique et patriotique est citée en second lieu (22% des élus, 25% des responsables associatifs) ;
- le brassage des populations rend nécessaire l'obligation pour un intervenant sur dix ;
- l'obligation apparaît un meilleur vecteur de transmission de la solidarité et de la cohésion nationale, pour une proportion équivalente.

Au fond, des notions de liberté individuelle et d'utilité personnelle (qui viennent à l'appui du volontariat) s'opposeraient, au sein de la population, à des valeurs collectives (qui soutiendraient le choix de l'obligation).

On notera que, parmi les citoyens consultés, les partisans du volontariat paraissent aux élus un peu plus déterminés dans leurs positions, que ceux de l'obligation (44% contre 36%). En revanche, parmi les associations, ce sont les partisans de l'obligation qui sont perçus comme les plus déterminés, du fait de la prise de position particulièrement marquée des associations d'anciens combattants ou d'officiers réservistes.

On relèvera également que pour 72% des maires, la population pencherait davantage pour le volontariat en ce qui concerne les femmes.

Sur ces questions, les avis personnels des élus sont également assez partagés : au terme de leur analyse, 50% des maires penchent pour le volontariat ; mais 43% se déclarent plutôt favorables à l'obligation. Les proportions sont globalement équivalentes au sein des associations ; cependant, par types d'association, les mêmes différences que précédemment se font jour entre responsables de clubs de jeunes (68% en faveur du volontariat), d'associations éducatives (60%), culturelles (58%), sportives (64%) et, inversement, associations d'anciens combattants et de réservistes, qui penchent respectivement à 60% et 67% en faveur de l'obligation.

4. L'ampleur prêtée à la réforme :

Si une majorité d'élus (56%) s'accorde à dire que la réforme est perçue par la population comme « une simple réforme du service national », plus d'un tiers d'entre eux (35%) pensent en revanche qu'il s'agirait pour elle, au-delà, d'une « réforme de la société en profondeur ». Les avis sont plus partagés dans les associations (44% contre 49%).

A ce titre, 40% des élus (contre 43%) ont perçu, dans la population, le sentiment que le nouveau service national pourra favoriser la solidarité entre plus favorisés et plus défavorisés. Ils sont un peu moins nombreux (33% contre 47%) à avoir perçu un sentiment de même nature concernant la solidarité entre les générations.

Par ailleurs, appelés sur ce point à fournir leur point de vue personnel, les élus comme les responsables associatifs sont une majorité (55% contre 38%, pour les élus ; 56% contre 37% pour les responsables associatifs) à juger qu'il y a là matière à une véritable réforme de la société en profondeur.

Il s'agit sans doute là d'une manifestation (et d'un motif) d'adhésion à la réforme, des élus ayant participé au débat.

5. L'attractivité des domaines du nouveau service national :

Pour une courte majorité de maires (36%), c'est le service « sécurité et défense » qui est perçu comme le plus attractif par la population, devant le service « cohésion nationale et solidarité » (33%) et le service « coopération internationale et solidarité » (17%). On observe des proportions presque identiques dans la population.

Ce résultat témoigne sans doute de la volonté manifestée à plus d'un titre par la population : la réforme, si elle doit avoir pour objectifs une adaptation du service à la société actuelle, ainsi qu'une plus grande souplesse pour les jeunes, ne saurait se traduire par un affaiblissement de la sécurité intérieure ou extérieure, mais bien au contraire par son renforcement. Cette attractivité marque également l'attachement d'une large partie de la population pour son armée et pour les formes militaires du service.

6. Les besoins exprimés à l'égard du nouveau service national :

Elus comme associations semblent avoir aujourd'hui quelque difficulté à exprimer concrètement (au-delà de grands domaines d'actions), leurs besoins à l'égard du nouveau service national.

Les acteurs interrogés, qui parviennent bien au terme du débat à analyser tant les fondements de la réforme que ses principaux objectifs, imaginent semble-t-il plus difficilement les façons dont ils pourraient avoir recours aux différentes formes du nouveau service, au titre de leurs fonctions électives ou associatives.

Sans doute cette idée a-t-elle encore besoin de faire l'objet d'une réflexion approfondie, ainsi que d'une information plus précise, afin de mettre à jour ces besoins.

Quelques éléments de conclusion :

Fondée sur le sentiment très largement partagé que le service national dans sa forme actuelle n'est plus adapté à la société moderne, l'adhésion à la réforme se nourrit d'attentes fortes en matière d'efficacité sociale, d'utilité pour les jeunes et de défense tant au plan intérieur qu'extérieur. A ce titre, le corrolaire de la réforme du service - la professionnalisation de l'armée - semble aujourd'hui perçue comme une nécessité pour répondre aux besoins militaires actuels et à venir. Ce n'est que marginalement qu'émerge la crainte ou des réticences à l'égard d'une armée de métier.

La question de la forme - obligatoire ou volontaire - que devrait prendre le nouveau service national n'est pas tranchée ici, loin s'en faut. Si l'on souhaite à l'évidence très majoritairement un service plus égalitaire, plus utile (pour les jeunes comme pour la société), permettant aux jeunes un choix plus libre, sur le plan du type d'affectation comme sur celui du moment d'incorporation, en réponse aux critiques faites à l'encontre du service actuel, aucun consensus ne se dégage sur la question du maintien de l'obligation ou du passage au volontariat.

Cependant, compte tenu de la fermeté des souhaits de changements les décisions qui seront finalement prises concernant la forme du service semblent pouvoir être jugées comme presque secondaires, pour peu que la réforme parvienne à répondre aux objectifs d'utilité et d'efficacité, en maintenant un lien entre le jeune citoyen et la nation et en trouvant une assise sur les valeurs traditionnelles dont est porteur le service national et auxquelles la population reste toujours attachée.